Saint-Brieuc, le 30 janvier 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT ET SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION S'ENGAGENT POUR FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FAVORISER L'EMPLOI

Mardi 30 janvier 2018, à Saint-Brieuc, Jean-Yves CARILLET et Catherine TANVET, respectivement Président et Vice-présidente du Comité régional Action Logement Bretagne et Marie-Claire DIOURON, Présidente de Saint-Brieuc Armor Agglomération, ont signé une convention qui acte un partenariat renforcé au service du lien emploi-logement.

Partenaire de longue date des acteurs locaux, Action Logement, grâce à une nouvelle organisation de proximité, s'engage dans une nouvelle dynamique au cœur des territoires. D'une durée de trois ans, la convention signée aujourd'hui a pour objectif de mieux répondre aux besoins en logement des salariés et des personnes en accès à l'emploi, de contribuer au développement équilibré du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, et de renforcer son attractivité pour les entreprises et leurs salariés.

UNE CONVENTION POUR FORMALISER CE PARTENARIAT RENFORCÉ

L'Agglomération de Saint-Brieuc, Action Logement et de nombreux autres interlocuteurs reconnaissent le lien étroit entre accès au logement, accès à l'emploi et activité des entreprises.

C'est pourquoi les élus de l'Agglomération (par délibération du 21 décembre 2017) ont trouvé naturel de formaliser le partenariat avec Action Logement par une convention qui vise d'abord à renforcer les liens entre Saint-Brieuc Armor Agglomération, pilote de la politique de l'habitat pour ses 32 communes et Action Logement en co-construction du PLH à 32 communes. La convention vise aussi à mieux faire connaître les dispositifs auprès des bénéficiaires.

LES AXES STRATEGIQUES DE LA CONVENTION

La convention, signée pour 3 ans entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Action Logement, vise à déterminer les grandes orientations de l'activité d'Action Logement sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération et les engagements réciproques qui en résultent pour les signataires.
Ces engagements se fondent sur un diagnostic partagé de la situation du logement et de l'habitat dans les bassins de vie concernés et sur une vision commune des actions à mettre en œuvre au titre du Programme Local de l'Habitat de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Cette convention s'articule autour de 3 axes principaux au service de l'accès au logement des salariés et du dynamisme du territoire :

- **Garantir l'équité d'accès au logement, promouvoir l'équilibre de peuplement et la mixité sociale avec :**
  - la participation d'Action Logement aux différentes instances de gestion de la demande de logements sociaux, mises en place par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour satisfaire le droit à l'information du demandeur et garantir la transparence des attributions,

- le soutien d'Action Logement à la diversité de l'habitat, neuf ou réhabilité, en particulier dans les quartiers visés par le Nouveau programme de renouvellement urbain (Iroise à Ploufragan, Plateau Europe Balzac à Saint-Brieuc).

- **Faciliter le parcours résidentiel des salariés sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération,** notamment celui des jeunes de moins de 30 ans et des salariés en mobilité :
  - en développant une offre adaptée de logements à loyers accessibles,
  - en sécurisant le parcours des jeunes et des ménages en difficulté,
  - en favorisant l'accession sociale et l'accession maîtrisée à la propriété,
  - en facilitant la mobilité professionnelle.

- **Contribuer à la rénovation et à la mobilisation du parc locatif privé ancien,** en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.
Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 70 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.
Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Les interventions d'Action Logement sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération (chiffres 2016 sur le périmètre des 32 communes) :
▪ 0,7 M€ investis sur le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération pour la production de logements locatifs, qui comprendront, à leur livraison, 40 nouvelles réservations pour les salariés. 55 salariés logés.
▪ 2,2 M€ pour aider plus de 900 ménages à se loger sous forme d'aides financières directes ou de garanties, pour la location ; l'accession, les travaux d'amélioration, la mobilité professionnelle.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION, UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce une compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat qui se matérialise par la définition et la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat est le document de référence définissant la politique à mener pour répondre aux besoins en logements. Il s'agit bien d'une vision prospective du territoire qui doit améliorer la connaissance des processus résidentiels à l'œuvre pour mieux déterminer les actions à mettre en place dans le cadre d'une politique de l'habitat adaptée, concrète et opérationnelle.
Depuis le 1er janvier 2017, le territoire intercommunal de l'agglomération de Saint-Brieuc a évolué en passant à 32 communes et regroupe plus de 150 000 habitants et 88 000 logements suite à la fusion entre Saint-Brieuc Agglomération, Quintin Communauté, Centre Armor Puissance 4, Sud Goëlo et St-Carreuc (commune de la Communauté de communes de Moncontour de Bretagne).
Par délibération du 9 février 2017, Saint-Brieuc Armor Agglomération a donc décidé d'engager une nouvelle démarche d'élaboration de son PLH à 32 communes qui permettra entre autres d'actualiser le diagnostic territorial, les orientations et le programme d'actions afin qu'ils soient adaptés aux nouveaux enjeux de ce périmètre élargi.

Plus d'informations sur : www.saintbrieuc-agglo.fr- @StBrieucAgglo

CONTACTS PRESSE
Action Logement :
Judith Corvellec, 02 99 27 16 43, judith.corvellec@actionlogement.fr
Saint-Brieuc Armor Agglomération
02 96 77 30 41, communication@saintbrieuc-armor-agglo.fr